

ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES
SAMEDI 18 Août 2018 de 8h30 à 11h50
Espace Culturel de Montmartin sur Mer

Total membres convoqués : 930 représentant 1 474 voix. Total membres présents ou représentés : 173, représentant 477 voix.

Préambule :

Le quorum n'était pas atteint à 9 h, et en attendant 9 h 30, M. Norbert Guilbert (Maire de Montmartin sur Mer), M. Jacques Duret (Maire d'Hauteville sur Mer), M. Ronan Fleury (Chef du Pôle « Gestion du Littoral » de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer), M. Christian Goux (Vice-Président de la C.M.B et chargé de la Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations) et le Président de l'ASA « Vivre avec la Mer » ont répondu à des questions et préoccupations de membres présents : interdiction de pêche à pied et de baignades, qualité de l'eau, déchets conchylicoles... Ces acteurs sont restés sur le podium sont intervenus à plusieurs reprises lors de l'Assemblée. Le Président, M. Pierre-Marie LAMELLIERE, remercie de leur présence, les élus de Montmartin-sur-Mer et d'Hauteville-sur-Mer, et les représentants de l'Etat (DDTM et CMB). En effet, les dialogues, échanges, établis entre les différents « acteurs » sont nécessaires et indispensables compte tenu des travaux à réaliser.

A l'ordre du jour de cette Assemblée :

- Renouvellement des Syndics : Présentation des candidats, vote.
- Rapport d'activité 2017-2018.
- Présentation du Budget 2018.
- Devenir ASA.
- Questions diverses

Les différents points de l'Assemblée des Propriétaires ont été présentés avec un PowerPoint préparé par le Président M. Pierre-Marie Lamellière. Celui-ci est téléchargeable sur le blog dont voici le lien : <http://hauteville-sur-mer.com/>

Selon l'ordre du jour :

- **RENOUVELLEMENT DES SYNDICS : Présentation des candidats, vote.**

Le Conseil Syndical est composé de 9 membres dont le Président (6 titulaires et 3 suppléants). Cette année, 2 titulaires et un suppléant doivent être renouvelés. M. Claude FEVRIER, Syndic Titulaire ne se représente pas. Mme Sylvie FOUREY, titulaire, souhaite renouveler sa mission également Mme Kveta SEGAULT, suppléante, cette fois en tant que titulaire. Un candidat se présente pour le poste de Syndic Titulaire , M. Gabriel FEKKAR, et M. Jean LESOUQUET en tant que Syndic Suppléant. Les membres présents remplissent leur bulletin de vote, et les déposent dans l'urne située sur le podium. Le vote fini, le dépouillement peut commencer. La secrétaire, Nathalie ETOT, demande des volontaires. Le temps du dépouillement, l'Assemblée suit son cours.

Vers 11 h, le résultat du vote est annoncé l'Assemblée : 90 bulletins, soit 460 voix dépouillés. La majorité absolue est donc de 231 voix. Mme FOUREY a obtenu 376 voix, Mme SEGAULT 351 Voix, M. FEKKAR 45 voix et M. LESOUQUET 388 Voix.

Sont donc élus dès le 1^{er} tour : Mmes FOUREY et SEGAULT, en tant que Syndics titulaires et M. LESOUQUET, en suppléant.

Délibération **AP 2018-08-10** est donc prise.

**Après vérification ultérieure, le nombre de voix pour M. FEKKAR est de 101 et M. LESOUQUET 444. Ce recomptage ne modifie pas le résultat du vote.*

fonction de celui-ci agir. Une Etude de Danger doit également être refaite, le Maire d'Hauteville souligne que plusieurs études ont été réalisées, aux frais du contribuable, mais qu'elles ne sont toujours pas utilisées. L'Assemblée l'applaudit.

- **BUDGET 2018 :**

Le Budget a été mis à disposition des adhérents du 14 au 28 janvier 2017, dans les Mairies de Montmartin-sur-Mer, et Hauteville sur Mer, aucune remarque ou contestation faite sur les Registres d'Observations. Le Budget a été voté par Conseil Syndical. Le report 2018 (section Investissement et Fonctionnement confondus) est de 437 294.88 €, en comptabilité simple 138 885 € de dépenses sont prévues pour 99 315 € de recettes (dont 18 000 € de Taxe Syndicale et 75 439 € de subvention pour le rechargement en sale). L'Appel à Taxe Syndicale 2018 a été diminué pour prendre en compte la mise en place de la Taxe GEMAPI. Cette nouvelle taxe a été budgétisée 800 000 € environ par la CMB, et ses taux varieront d'une année sur l'autre en fonction des besoins financiers. Le Président, avec les taux prévus pour 2018, a fait plusieurs simulations, cette taxe serait pour les habitants du littoral d'un montant situé entre 25 et 70 €. Le Président remercie la secrétaire, Mme ETOT, pour le travail efficace qu'elle fournit pour l'ASA.

- **DEVENIR ASA :**

Jusqu'au 1^{er} janvier 2020, l'ASA ne peut être dissoute ni écartée de la gestion des ouvrages. La Digue des Garennes et la Porte à Flot sont désormais gérées par la CMB. A partir de 2020, l'ASA VIVRE AVEC LA MER, pourrait demander sa dissolution.

- **QUESTIONS DIVERSES :**

* Que doit-on faire en ce qui concerne le Passevin car des îlots se forment et bouchent l'évacuation vers la Mer ? M. GOUX de la CMB précise que cette rivière appartient à un particulier. La CMB envisage de reprendre le Syndicat de la Soulle et d'étendre cette reprise au Passevin.

* Problèmes de pollution (déjà évoqués lors de l'Assemblée 2017) Quelles sont les actions exécutées ? Pour cette problématique, c'est le préfet, répond M. GOUX. La synthèse n'est pas finie mais tout le monde aura des retombées, des travaux deviendront obligatoires (mise aux normes des assainissement individuels et collectifs, réflexions et actions pour la station d'épuration qui ne peut par période remplir son rôle efficacement).

* Qualité des eaux de baignade. Actuellement elles sont excellentes. La baignade n'est interdite que sur 500 m au Nord de Montmartin-sur-Mer

La séance est levée à 11 h 50. Le Président remercie les participants à l'Assemblée pour leur présence.

Vous pouvez consulter également la Manche Libre Edition Coutances du 12 août 2018, le Ouest-France du 7 août 2018 : <https://www.ouest-france.fr/normandie/coutances-50200/vivre-avec-la-mer-deux-taxes-se-font-face-5929822> et le blog de l'Asa : <http://hauteville-sur-mer.com/>